

Académie de Grenoble  
Commune de Varacieux  
Ecole primaire publique  
Le Village  
38 470  
Tél : 04 76 64 25 36

A Varacieux le 13/02/2017,

**Présents :** M.PAYRE-FICOULT (Maire), Mme JUNG (directrice), Mme SAINZ, Mme VITET-COVAS, Mme SCHNEIDER (enseignantes), Mme MOTTUEL, Mme PAYRE-FICOULT (ATSEM), Mme CHAMPON (employée communale), M.ROSTAING et Mme GERMAIN (délégués DDEN), Mme DELDO et M.MOTTET (conseillers municipaux).  
Mme MEYNET, Mme CAILLAT et M.BERNE (parents délégués).

**Excusés :** Mme RAMUS, Inspectrice de circonscription, Mme GAILLEDROT Sylvie (enseignante, décharge de Mme JUNG).

**Secrétaire de séance :** Mme JUNG

## **COMPTE -RENDU du Conseil d'école 2 du 13/02/2017**

**1) Bilan de la visite des DDEN (délégué départemental de l'Education nationale):** A cette occasion, les extérieurs (cours, jeux), les locaux, les extincteurs sont vérifiés en présence du Maire. Tout est au norme.

### **2) Cantine, transport scolaire, garderie, TAP :**

**- Cantine :** annuler les repas avant 7h40 au 04 76 64 25 26  
En cas d'absence imprévue, vous pouvez récupérer le repas à 12h.

Le règlement, mis en place par la Mairie est appliqué. Il prévoit des avertissements signés par le Maire en cas de manque de respect grave. Ce règlement est valable pour les TAP et la garderie.

Signalez immédiatement tout problème lié à la nourriture au personnel de cantine afin qu'il fasse remonter les remarques au traiteur.

**-TAP** : les réunions prévues pour la mise en place des TAP sont ouvertes à tous.

Les activités prévues sur les plannings ne peuvent être modifiées en fonction du désir des enfants pour des raisons pratiques d'organisation. La télévision est utilisée en cas de froid, de pluies...C'est avant tout un moment de détente. Afin de diversifier les activités, tout bénévole sera le bienvenu.

Une demande d'absence exceptionnelle aux TAP est à remplir au cas où les parents viennent chercher les enfants à 15h45 alors qu'ils sont inscrits aux TAP.

### **3- Sécurité parking provisoire :**

Nous vous incitons à utiliser le parking goudronné moins dangereux. Le parking du haut restera en l'état.

### **4- Sorties, animations :**

- Visite à Vienne (Antiquité : visite de la ville et du musée de Saint Romain en Gal) CE2 CM1 CM2.
- Visite du moulin à vent d'Izeaux dans le cadre d'un projet sciences sur l'air.
- Animations ateliers musicaux : 2 classes ( PS MS GS et GS CP CE1). Les parents pourront emmener leurs enfants au spectacle au Diapason.
- Sortie de 2 jours aux Ecouges (ENS : espace naturel sensible) les 15 et 16 Juin : nature, animaux, environnement, course d'orientation, affût de nuit pour les GS CP et tous les CE1. Une subvention du Conseil général de 1 700 euros a été versée et le transport payé par le Sou des écoles.
- Le jeudi 9 Mars : Carnaval et visite du club de la Bonne entente.

### **Manifestations du Sou des écoles prévues :**

**Chasse aux œufs le samedi 8 avril avec la vente de pognes, le 4 juin vide-grenier, kermesse le 1er juillet. L'année prochaine, bourse aux jouets le 10/10/17 et un loto le 26/11, soirée de Noël le 22/12.**

### **5- Rappel sur les absences :**

**Nous vous rappelons les motifs d'absences valables :**

- Maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille.**
- Réunion solennelle de famille.**
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications.**
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.**

**Bien prévenir l'école en cas d'absence au 04 76 64 25 36.**

### **6- Accidents scolaires :**

**Pour tout accident pouvant entraîner des frais médicaux et des séquelles à long terme (fractures, traumatismes, cicatrices, dentition...) , une déclaration d'accident sera remplie dans un délai de 48 heures. Elle sera transmise à l'Inspection ainsi qu'aux parents des élèves concernés s'ils en font la demande.**

**Les premiers soins sont donnés à l'école. Selon la gravité de l'accident, nous composons le 15 si nécessaire. Vous êtes informés par téléphone ou par un mot dans le cahier de liaison.**

**Les informations concernant les élèves ne sont données qu'aux parents.**

## **7- Inscriptions des PS :**

Afin d'inscrire vos enfants en Petite section pour la rentrée 2017, demandez un certificat de pré-inscription à la Mairie : apportez le carnet de santé, un justificatif de domicile, le livret de famille. Puis présentez-vous à l'école **la semaine du 6 Mars** aux horaires de l'école (8h30-11h30 et 13h30-15h45). Laissez un message à l'école si vous ne pouvez pas venir à ces horaires. Une dizaine d'enfants en PS devraient arriver alors que 13 CM2 nous quitteront pour le collège !

## **8- Consignes en cas de neige :**

Pour que les enfants puissent jouer dans la neige, équipez-les d'une tenue adaptée : vêtements chauds et imperméables. Les petits mettent leurs vêtements de neige avant de sortir en récréation.

Pas de glissades sur les plaques de glace, ne pas lancer de boules de neige.

## **9- Demandes à la mairie :**

- 6 ordinateurs portables.
- Une quinzaine de chaises pour la salle informatique.
- Problème de chaleur en maternelle.

## **10- Vérification des comptes (COOP) :** vérifiés par l'OCCE.

L'argent provient de la cotisation demandée aux parents (au mois de Mars) et des bénéfices sur les ventes (photos, chocolats).

**POUX :** Vérifiez très régulièrement les têtes de vos enfants afin de traiter **les POUX**. Demandez conseil à votre pharmacien car de nombreux traitements efficaces existent (pour les têtes mais également la literie, les vêtements, traitements préventifs, peignes électriques...)

Préférez également les cheveux attachés plutôt que les cheveux longs. Prévenez également la maîtresse afin qu'elle avertisse les autres parents de la classe dans le cahier de liaison pour vérifier les têtes à la maison.

Prochain Conseil d'école : lundi 12 juin de 18h à 20h.

La secrétaire de séance, Mme JUNG

